



**INTER-MASSIF AGRICOLE FRANÇAIS**  
MASSIF - CENTRAL - VOSGES - JURA - ALPES - CORSE - PYRENEES

## **PAC POST 2020**

### **Position commune des massifs français**

# **Dossier de Presse.**

3 février 2021

Conférence de presse - Paris

## EDITO.

Dans un contexte de crise sanitaire, les enjeux de souveraineté alimentaire et d'environnements préservés transcendent les frontières politiques et géographiques. « Une PAC plus verte, une PAC plus juste » sont les slogans qui rythment les négociations de cette prochaine politique européenne et font germer l'espoir d'une reconnaissance des systèmes agricoles de montagne à leur pleine valeur : économique, sociale et environnementale. Parce qu'avec 50 000 exploitations réparties sur le tiers du sol français, l'agriculture de montagne génère annuellement un potentiel économique de 8,5 Md € de chiffres d'affaire, 7,2 Md € de biens publics et 250 000 emplois directs.

Mais si les textes européens brandissent l'agriculture de montagne comme modèle d'avenir, les arbitrages nationaux aujourd'hui inquiètent. Grand nombre de ces exploitations agricoles sont en sursis : faute de prix rémunérateurs, face à la répétition des aléas climatiques, faute d'un renouvellement suffisant des générations... Nos exploitations de montagne sont particulièrement touchées. Dans des filières d'élevage bovin ou ovin, laitier comme allaitants, ce sont plus de 2 000 exploitations qui ferment leurs portes, chaque année dans le plus grand silence. Avec eux, plusieurs dizaines de milliers d'emplois sont menacés et c'est toute une ruralité qui s'écroule.

Considérant l'irremplaçable présence de l'agriculture pour garantir à nos territoires de montagne activité, attractivité et sécurité, l'Association des Elus de Montagne et l'Intermassif Agricole Français unissent leurs voix, leurs atouts et leur détermination pour défendre la pleine reconnaissance des valeurs des agricultures de montagne dans la prochaine PAC.



# L'AGRICULTURE DE MONTAGNE VECTEUR D'ACTIVITES, D'ATTRACTIVITES ET DE SECURITES.

## L'agriculture de montagne, une activité productive, créatrice de valeurs.

L'activité agricole est une activité productive avant tout. Les exploitations de montagne produisent des biens alimentaires d'excellence. Beaucoup sont valorisés à travers des signes d'identification de l'origine ou de la qualité (AOP, IGP, marques, label...). L'Europe a récemment déployé une mention « produits de montagne ». Les cahiers des charges de ces SIQO sont liés aux pratiques relatives aux conditions particulière des milieux naturels et à d'anciennes traditions. **L'agriculture représente un potentiel économique annuel de 8,5 Milliards d'euros.**

Les **50 000 exploitations des massifs français**, souvent familiales et de petite taille, contribuent au vivier de l'emploi lequel **représentent 250 000 actifs liés à l'agriculture et à la transformation agroalimentaire**. Dans les territoires ruraux, 1 actif agricole induit 7 emplois indirects. Ce tissu social permet de maintenir une qualité de vie et des services publics essentiels au quotidien.

En façonnant des paysages ouverts, l'agriculture de montagne est souvent le point de départ d'un tourisme de pleine nature, authentique et ancré dans les territoires. Véritables lieux de ressourcement, les

montagnes accueillent chaque année **des dizaines de millions de visiteurs**. En contribuant à bâtir un patrimoine riche, les activités agricoles confèrent au tiers du territoire français une véritable identité montagnarde.

L'agriculture de montagne c'est aussi un modèle de production vertueux, basé sur la valorisation de la ressource naturelle par le pâturage extensif des animaux. **Plus de 60% des exploitations de montagne sont à dominantes herbivores.**

Avec **10 millions d'hectares de prairies** – véritables puits de carbone et réservoirs de biodiversité – les exploitations de montagne jouent un rôle déterminant dans la limitation du changement climatique. Par le pâturage des animaux, ces activités maintiennent les milieux ouverts, prévenant les incendies de forêt, les avalanches, les glissements de terrain. Il n'est pas neutre de mesurer que l'intégralité des territoires de montagne sont classés à Haute Valeur Naturelle, 50% sont en zones Natura 2000 et presque autant en zones Parcs ou réserves naturelles. **Ces services environnementaux sont évalués à 7,2 milliards d'euros.**

## Les montagnes représentent le tiers du territoire national

- > 50 000 exploitations de montagnes
- > 60% sont des élevages herbivores
- > 1,5 millions d'UGB
- > 8,5 milliards de chiffres d'affaire annuel
- > 250 000 emplois agricole et agroalimentaire
- > Près de 10 millions d'ha de prairies
- > 7,2 milliards d'euros de biens publics
- > Plusieurs millions de visiteurs par an

## L'agriculture de montagne, pourvoyeur de biens et services pour les territoires.

L'agriculture de montagne est inscrite dans l'histoire des paysages et des territoires,

La loi de développement des territoires ruraux de 2005 reconnaît **l'agriculture de montagne d'intérêt général** comme activités de base et gestionnaire principal de l'espace montagnard.

La loi montagne de 2016 réaffirme **l'importance des soutiens spécifiques aux zones de montagne** pour assurer le dynamisme de l'agriculture et garantir un développement équilibré.

En 2020, la **transhumance** entre au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'économie locale et la vie dans les territoires ruraux par les emplois directs et indirects qu'il assure.

La production de produits typiques, garants de modes de production et de savoir-faire locaux spécifiques, vecteurs de valeurs économiques et culturelles sur les territoires.

La gestion des milieux ouverts favorables à la biodiversité et à la prévention des incendies forestiers et de broussailles.

La valorisation d'espaces semi-naturels par une activité agricole extensive et durable, précurseur en matière d'agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN) et d'agro-écologie.

Le façonnement et l'entretien des paysages favorables à l'attractivité touristique et aux activités de loisirs.

Il est vecteur d'identification territoriale et à l'origine d'un patrimoine bâti et culturel riche, vecteur de nombreuses manifestations : architecture typique, cabanes de bergers et burons, fête des estives et des transhumances, etc.



# VERS UNE PLEINE RECONNAISSANCE DES ATOUTS DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE DANS LA PAC.

**La proposition législative de la commission européenne, reconnaîtrait l'agriculture de montagne comme vecteur de valeurs.**

L'agriculture de montagne répond en de nombreux points aux attentes sociétales : qualité, proximité, diversité, bien-être animal, lutte contre le changement climatique, biodiversité...

En 2018, la Commission européenne proposait un projet de règlement avec pour priorités : le développement durable, la lutte contre le changement climatique et le **soutien équitable de tous les agriculteurs et de tous les territoires.**

L'actuelle crise sanitaire que le monde traverse a remis l'église au cœur du village en réaffirmant l'importance cruciale de la souveraineté alimentaire.

En 2020, le conseil des Ministres de l'UE défendait **une PAC plus verte et plus juste** en proposant de soutenir spécifiquement la production alimentaire par des aides couplées et de rémunérer les biens publics par des mesures agroenvironnementales et une conditionnalité renforcée.

## Opportunités ouvertes dans le projet de règlement

### 1<sup>er</sup> pilier

- > Les surfaces pastorales rentrent dans la définition des prairies permanentes
- > La finalisation de la convergence à échéance 2028
- > Un nouveau dispositif, l'éco-régime tourné, vers les systèmes vertueux, représentant au moins 20% du 1<sup>er</sup> pilier
- > Des aides couplées et des interventions sectorielles pouvant représenter jusqu'à 15% du 1<sup>er</sup> pilier

### 2<sup>nd</sup> pilier

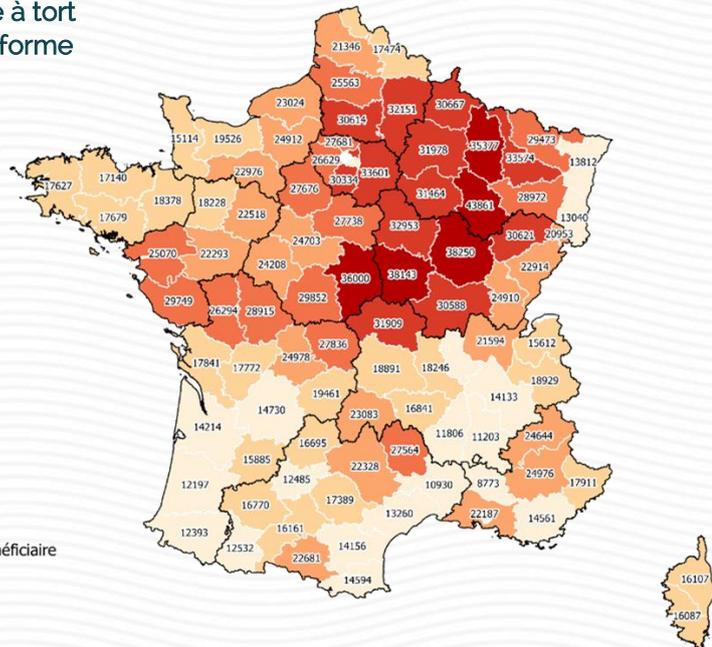
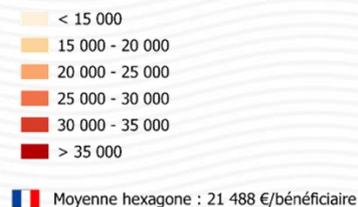
- > Une ICHN renouvelée contribuant aux objectifs environnementaux et climatiques
- > Des mesures agroenvironnementales pouvant être contractualisées par des agriculteurs et gestionnaires d'estive
- > Des mesures investissement tournées vers les nouveaux enjeux et pouvant être bonifiées en montagne
- > Des outils de gestion des risques



## Face à des arbitrages nationaux qui inquiètent, les massifs français rappellent leurs positions pour la PAC 2023.

L'agriculture de montagne est désignée à tort comme la « grande gagnante » de la réforme de 2015.

**P1 (hors top-up JA) par exploitation bénéficiaire de la PAC en 2019 (€/bénéficiaire)**



Réalisation : SIDAM - données ASP - décembre 2020

Trop souvent sont confondus égalité et équité. Une PAC plus verte et plus juste c'est avant tout une PAC équitable,

Une PAC équitable c'est une PAC qui reconnaît toutes les surfaces comme outils de production, y compris les surfaces pastorales qui représentent 2,2 millions d'hectares valorisés par plus de 35 000 exploitations.

Une PAC équitable c'est une PAC qui verse, sur la part productive des surfaces, un montant forfaitaire à l'hectare uniforme, quel que soit la nature de la surface.

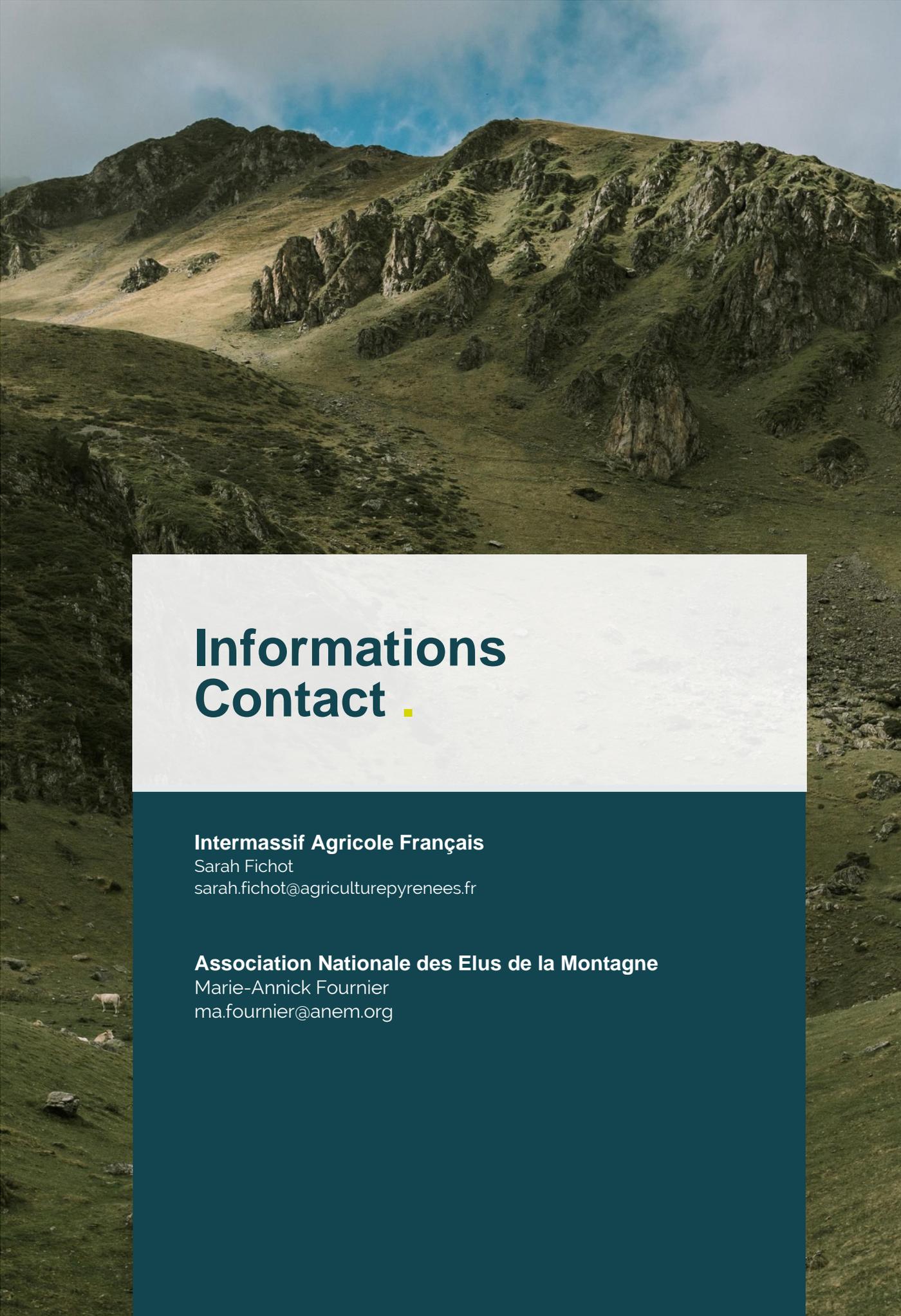
Une PAC équitable c'est une PAC qui compense les écarts de marché en maintenant des aides couplées à la production, lesquelles peuvent représenter pour certains de nos éleveurs jusqu'à 80% de leur revenu, mais qui permettent avant tout aux consommateurs d'accéder à des viandes et des produits laitiers d'excellence.

Une PAC équitable c'est une PAC capable de lisser les différences pour hisser les agriculteurs et les territoires sur un même pied d'égalité en compensant les surcoûts de production liés aux handicaps naturels (relief, climat, altitude).

Une PAC équitable c'est une PAC qui rémunère les systèmes déjà vertueux avant de récompenser ceux en voie de progression.

### Les Massifs français demandent :

- > L'éligibilité des surfaces pastorales aux aides du 1<sup>er</sup> pilier tel que défini dans l'omnibus
- > Le maintien des proratas prenant en compte la part réellement productive et la sécurisation des déclarations et des contrôles
- > Une convergence totale dès la 1<sup>ère</sup> année de programmation
- > Des aides couplées à 13% et interventions sectorielles à 2% du 1<sup>er</sup> pilier
- > L'éligibilité des systèmes herbagers de montagne à l'éco-régime selon des critères simples (taux d'herbe dans la SAU)
- > Une ICHN forte et suffisamment dotée financièrement



# Informations Contact .

## **Intermassif Agricole Français**

Sarah Fichot  
[sarah.fichot@agriculturepyrenees.fr](mailto:sarah.fichot@agriculturepyrenees.fr)

## **Association Nationale des Elus de la Montagne**

Marie-Annick Fournier  
[ma.fournier@anem.org](mailto:ma.fournier@anem.org)